

DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER

*Convocation le 17/09/2014
Affichage convocation le 17/09/2014
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture*

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°7/2014
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2014**

Nombre de Conseillers élus :	15	En fonction :	15
Nombre de Conseillers présents :	11	Votants :	12

Le vingt quatre septembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjoints : MM. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques
- Les Conseillers : Mmes ANTONI Cathy, GROSS Laurence et JAEGER Jacqueline, MM.KOESSLER François, LEHE Manuel, LORENTZ Bruno, OSTERMANN Ernest et ZIMMERMANN Guy

Absents excusés : Mme HEINRICH Cécile qui a donné procuration à M. ZIMMERMANN Guy, MM. JOCQUEL Julien et SIMON Etienne, Mme BERLEMONT Nathalie

Assistait en outre : JOST Laetitia, adjointe administrative
Secrétaire de séance : JOST Laetitia, adjointe administrative

Ordre du jour

Désignation secrétaire de séance
2014-28. Location de chasses communales. Consultation sur l'affectation du produit
2014-29. Régime des aides à l'électrification rurale
2014-30. Urbanisme - Informations
2014-31. Rénovation du réseau des sous préfectures – demande d'avis
Divers et Communications

M. le Maire ouvre la séance à 20 h05.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Melle JOST Laetitia est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2014-28. Location de chasses communales. Consultation sur l'affectation du produit

Dans la cadre des consultations sur l'affectation du produit de la chasse, la commune d'Allenwiller doit se prononcer pour les terrains dont elle est propriétaire sur les bans voisins.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'abandonner le produit de la location de la chasse aux communes sur lesquelles sont situés les terrains.

*Pour : Unanimité
Contre
Abstention*

2014-29. Régime des aides à l'électrification rurale (art2.1. du décret du 14 janvier 2013)

Vu l'article 2 du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Demande le maintien de la totalité du périmètre de la commune de Allenwiller en régime urbain d'électrification
- Autorise le maire à demander au Préfet de soustraire la commune, en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale.

Pour : Unanimité

Contre

Abstention

M. Bruno LORENTZ rentre en séance,

2014-30. Urbanisme– Information

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Déclarations préalables :

- Mme MEYER Karen pour la transformation d'une fenêtre en porte fenêtre et mise en place d'un escalier – DP 067 00 14 E0005, en instruction
- M. KUPKE Fabrice pour la mise en place d'un clôture et l'aménagement du terrain – DP 067 00 14 E0006, en instruction
- SIVOM des communes forestières Allenwiller pour le ravalement de façade de la maison forestière (Accord - Commission Urbanisme du 08/09/2014),
- M. BASQUIN François pour la: réfection de façade (enduit chaux naturel) (Accord - Commission Urbanisme du 24/09/2014),

Permis de construire :

- SCIERIE WEBER pour la création d'un site annexe – PC 067 00 14 E0003, en instruction

2014-31. Rénovation du réseau des sous préfectures – demande d'avis

Il est rappelé qu'en date du 04/09/2013, le Ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets de la région Alsace et de la région Lorraine d'expérimenter une méthodologie de rénovation du réseau des sous préfectures dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et de faire des propositions pour ajuster la carte des sous préfectures d'ici au 1^{er} janvier 2015. Le Ministre de l'Intérieur vient d'approuver les propositions faites par le Préfet. Ces propositions prévoient une modification des limites de l'arrondissement auquel la commune de Allenwiller rattachée. Le Conseil est donc appelé à transmettre, dans un délai de trois mois (jusqu'au 15/10/2014) toute délibération qu'il souhaiterait prendre sur cette proposition.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adhère à la démarche d'optimisation du réseau des Sous Préfectures qui doit s'inscrire et accompagner la nouvelle organisation territoriale et générer des économies de fonctionnement. Néanmoins le conseil constate une anomalie par rapport au nouveau Canton de Saverne. En effet, il est surprenant que le nouvel arrondissement n'intègre pas la totalité du nouveau Canton de Saverne. Sont exclus l'ensemble des communes des Coteaux de la Mossig qui de surcroît font partis du SCOT de Saverne. La logique voudrait que l'arrondissement, les communautés de communes et les cantons se recoupent.

Pour : Unanimité

Contre

Abstention

Divers et communications

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00. Le présent procès-verbal comportant les points 2014-28 à 2014-31 est approuvé et signé par les membres présents.

MULLER Roger

STORCK Gérard

SCHNEIDER Jean Jacques

ANTONI Cathy

BERLEMONT Nathalie
Excusé

GROSS Laurence

HEINRICH Cécile
Excusée et Procuration

JAEGER Jacqueline

JOCQUEL Julien
Excusé

KOESSLER François

LEHE Manuel

LORENTZ Bruno

OSTERMANN Ernest

SIMON Etienne
Excusé

ZIMMERMANN Guy